AR Prefecture

047-214701955-20260416-DEL0562026-BF
Reçu le 28/04/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 avril 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

OBJET :
Vote du BP 2026 – Bourdilot

N° 056/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 avril deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL-KAHIRI, Mélanie SERRES-SOLANO, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Aurore FONTANEL, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, Charline SANSAN, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Charlie BARRERE, Daniel ESSERTEL, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY, conseillers municipaux.

Absents excusés :
Yannick DULOUARD a donné procuration à Jean-François TUFFERY
Michel FRANCOISE a donné procuration à Frédéric TAROZZI
Jean-Luc GUERY a donné procuration à Hugues DAVID
Françoise MEDECIN a donné procuration à Serge ARNAUNE
Myriam TESSARIOL a donné procuration à Laurence QUATRE
Manuel VICENTE a donné procuration à Jean-Jacques SERVOLLE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Charline SANSAN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 16 avril 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture

047-214701955-20260416-DEL0562026-BF
Reçu le 28/04/2026

RAPPORTEUR : SANCHEZ Frédéric

Après consultation des éléments du projet de Budget Primitif 2026, en ce qui concerne le BOURDILOT, étant précisé que, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

Budget Bourdilot 2026 (TTC)

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	164 000.00 €	164 000.00 €
Section d'investissement	468 354.00 €	468 354.00 €
Total	632 354.00 €	632 354.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération ;
Considérant le vote du Compte Administratif 2025 et l'affectation des résultats 2025 ;
Considérant l'exposé qui précède ;
DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE PROCEDER** au vote du Budget Primitif 2026 du Bourdilot conformément à la législation en vigueur.
- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2026 du Bourdilot.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le ....

Et de la publication à Nérac, le .....

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,